

## Modalités d'admission

01

Demande de prise en charge émise par le médecin traitant ou hospitalier en cas d'hospitalisation



02

Evaluation faite par l'infirmière coordinatrice



03

Validation de la prise en charge avec planification des interventions



04

Evaluation régulière de la prise en charge à domicile



## A qui s'adressent les SAD ?

Les SAD interviennent, à domicile ou dans les établissements non médicalisés, sur prescription médicale pour des soins auprès :

- des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie,
- des personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap ou une pathologie chronique.
- des personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques.

### Ses interventions ont pour objectifs :

- d'assurer les soins nécessaires au maintien à domicile,
- de prévenir, retarder, éviter l'hospitalisation ou l'admission en EHPAD,
- de faciliter le retour à domicile après hospitalisation,
- de préserver l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne,
- d'accompagner et de soutenir les familles.

### Les équipes des SAD sont composées :

- d'une infirmière coordinatrice qui planifie et coordonne les interventions,
- d'une équipe d'aides-soignants qui assurent les soins.
- L'infirmière libérale, choisie par l'utilisateur et conventionnée avec le GHBS, réalise les actes techniques prescrits par le médecin traitant.

[www.ghbs.bzh](http://www.ghbs.bzh)



Direction  
de la Politique  
Gériatrique

Les Services Autonomie  
à Domicile (SAD)  
soins infirmiers  
du GHBS

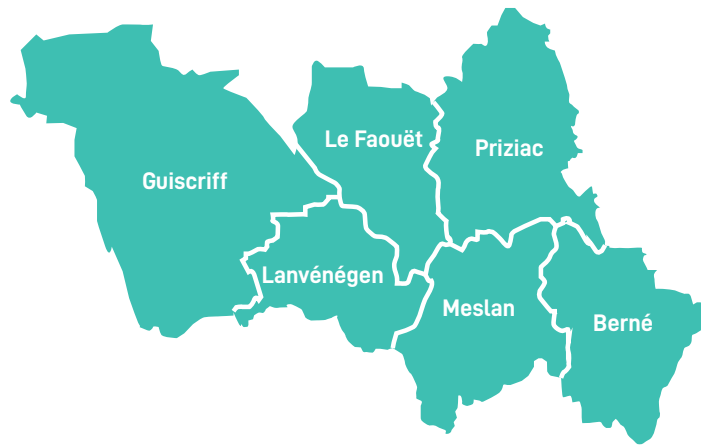
## Le SAD du Faouët

35 places autorisées :

- 32 pour les personnes âgées,
- 3 pour les personnes en situation de handicap

Périmètre d'intervention :

6 communes



Horaires d'intervention :

7h00-14h30 et 16h30-19h30

**Personne à contacter :**

Infirmière coordinatrice  
Sophie POSTEC  
s.postec@ghbs.bzh

**02 97 23 35 18**

36 rue des Bergères - 56320 Le Faouët

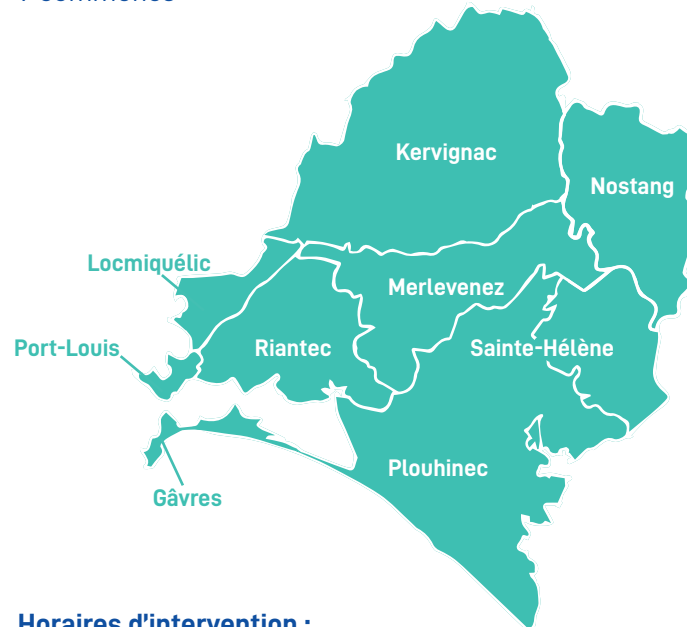
## Le SAD de Riantec

50 places autorisées pour les personnes âgées.

7 prises en charge autorisées dans le cadre de l'Equipe Spécialisée Alzheimer porté par le groupe VYV 3.

Périmètre d'intervention :

9 communes



Horaires d'intervention :

Semaine : 7h30-11h45 et 15h45-19h

Week-end et jours fériés : 7h30-11h45 et 15h15-19h

**Personne à contacter :**

Infirmière coordinatrice  
Anne-Laure THOMAS  
a.thomas@ghbs.bzh

**02 97 06 50 05**

1 rue Dr Ferdinand Thomas (1 Groez Diben) - 56670 Riantec

## LE SAD de Quimperlé

70 places autorisées pour les personnes âgées

Périmètre d'intervention :

13 communes



Horaires d'intervention :

Semaine : 7h45-12h et 16h15-19h30

Week-end et jours fériés : 7h30-11h45 et 16h15-19h30

**Personnes à contacter :**

Infirmières coordinatrices  
Elisabeth JAMET et Pascale CHAUVEL  
e.legrusse@ghbs.bzh et p.chauvel@ghbs.bzh

**02 97 06 83 68**

rue Lulli - 29300 Quimperlé